



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-cinq septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 septembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÛN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT.

Absents :

Catherine MAIGNAN,
Baptiste JAUNEAU.

Début de la séance : 20h30

Fin de la séance : 23h18

Secrétaire : Guillaume GUERRÉ

RESSOURCES HUMAINES

DC.17.025 - Formations du premier semestre 2017

AGENTS :

Formation continue : Formation Continue Obligatoire des Agents de Police Municipaux professionnelle « Les arrêtés de police municipale » organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, s'élevant à 250,00 € TTC, pour 1 agent de la Police Municipale.

Formation continue : Formation Continue Obligatoire des Agents de Police Municipaux professionnelle « Les vols par effraction » organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, s'élevant à 250,00 € TTC, pour 2 agents de la Police Municipale.

Formation continue : Formation Continue Obligatoire des Agents de Police Municipaux professionnelle « Législation et technique de capture d'animaux exotiques et de troupeaux » organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, s'élevant à 500,00 € TTC, pour 1 agent de la Police Municipale.

Formation continue : Formation Continue Obligatoire des Agents de Police Municipaux professionnelle « Tronc commun de la formation continue obligatoire de responsable de service de PM » organisée par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, s'élevant à 500,00 € TTC, pour 1 agent de la Police Municipale.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Formation Amiante : Opérateur de chantier sous-section 4 - Recyclage » avec la société SOCOTEC, s'élevant 300,00 € TTC, pour 1 agent du Bâtiment.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Habilitation électrique : Interventions élémentaires de remplacement et raccordement sur installations électriques - Indices BS complété par l'indice BE Manœuvre - Recyclage » avec la société SOCOTEC, s'élevant 1 890,00 € TTC, pour 7 agents des services : Espaces verts, Logistique et vie urbaine, restauration et Sports.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « CACES R386 cat 1B - recyclage » avec la société APAVE, s'élevant 600,00 € TTC, pour 2 agents des services : Culture et espaces verts.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Formation sur le logiciel Diopbase et aux boîtiers de relève » avec la société DIOPTASE s'élevant 780,00 € TTC, pour 1 agent du service Compétence Eau.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Formation logiciel DECALOG : SIGB et catalogue en ligne – Initiale » avec la société DECALOG s'élevant 3 480,00 € TTC, pour 4 agents de la bibliothèque.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « CIVIL Net RH Intranet : Dossier administratif de l'agent et organigramme - initiale » avec la société CIRIL s'élevant 790,00 € TTC, pour 1 agent du service des Ressources Humaines.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « CIVIL Net RH Carrière Intranet : Saisie des carrières détachements, professeurs de musique intercommunaux » avec la société CIRIL s'élevant 320,00 € TTC, pour 2 agents du service des Ressources Humaines.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Journée de formation des utilisateurs DATAMEAL GPROD » avec la société PYRAMID Informatique s'élevant 2 985,00 € TTC, pour 2 agents du service des Ressources Humaines.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « CIVIL Net RH Intranet Paie : Paramétrage des journaux » avec la société CIRIL s'élevant 395,00 € TTC, pour 1 agent du service des Ressources Humaines.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFA - Session d'approfondissement "petite enfance et animation" » avec la société UFCV s'élevant 340,00 € TTC, pour 1 agent de la jeunesse en contrat d'emploi d'avenir.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFA - Session d'approfondissement "préadolescents et adolescents" » avec la société UFCV s'élevant 340,00 € TTC, pour 1 agent de la jeunesse.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFA - Session générale » avec la société UFCV s'élevant 399,00 € TTC, pour 1 agent de la jeunesse en contrat unique d'insertion.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFD - Session générale » avec la société CEMEA s'élevant 576,00 € TTC, pour 1 agent de la jeunesse en contrat unique d'insertion.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « BAFD - Session perfectionnement » avec la société CEMEA s'élevant 384,00 € TTC, pour 1 agent de la jeunesse.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Le bio-contrôle » avec la société ARF Centre s'élevant 60,00 € TTC, pour 1 agent de la jeunesse.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « La responsabilité juridique du cadre dans l'exercice de ses missions » avec la société ANDIIS s'élevant 30,00 € TTC, pour 1 agent de la jeunesse.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Les bonnes pratiques d'hygiène approfondissement » avec la société GV RESTAURATION SERVICES s'élevant 2 385,00 € TTC, pour les agents du service restauration.

Soit un montant total de 16 554,00€ TTC

ELUS :

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Adhésion 2017 formation des élus-es » avec la société CIDEFE, s'élevant 3 535,00 € TTC, pour 5 Élus(es).

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Adhésion 2017 formation des élus-es » avec la société F.N.C.C, s'élevant 204,00 € TTC, pour les Élus(es).

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « 24ème congrès de la culture » avec la société F.N.C.C, s'élevant 250,00 € TTC, pour 1 élue.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « L'élue et la culture : élue technocrate ou élue militant-e ? » avec la société F.N.C.C, s'élevant 250,00 € TTC, pour 1 élue.

Formation continue : Signature d'une convention de formation professionnelle « Quel avenir pour le Loiret et ses habitant-es ? » avec la société CIDEFE, dans le cadre de la convention, pour 1 Élu.

Soit un montant total de 4 239,00€ TTC

Le Conseil Municipal **prend acte** de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 25 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 6 octobre 2017

Publication le : 9 octobre 2017

Notification le : 9 octobre 2017



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer**DC-17-025**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-10-06T15-09-42.00 (MI207694721)**Identifiant unique de l'acte :**
045-214501694-20170925-DC-17-025-AU ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Formations du premier semestre 2017**Date de décision :** 25/09/2017

Nature de l'acte : Autres**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.8. Autres actes afférents au personnel :

Acte : [DC.17.025 -RH- formations du premier semestre 2017.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé	Date 06/10/17 à 15:09	Par RICHARD Aurélie
Transmis	Date 06/10/17 à 15:09	Par RICHARD Aurélie
Accusé de réception	Date 06/10/17 à 15:18	